

**PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION
D'UNE STATION RADIOELECTRIQUE D'AERONEF**

1. Demande écrite au Président du Conseil de Régulation
2. Copie de pièce d'identité
3. Nom du Responsable
4. Agrément de commerce
5. Schéma du réseau de télécommunication
6. Deux photos d'identité
7. Demande d'autorisation d'établissement de station radioélectrique
8. Demande d'homologation de matériel
9. Copie du reçu du paiement des frais de dossier

Procédure

Etape n°1 : Dépôt du dossier au *Secrétariat du Président du Conseil de Régulation au deuxième étage* comprenant les pièces énumérées ci-dessus, ainsi que le reçu du paiement des frais de dossier à la *Direction du Budget et de la Solde au troisième étage*.

NB :

Les frais de dossier / d'étude pour l'exploitation d'une station radioélectrique d'aéronef s'élèvent à 200.000 FCFA.

Etape n° 2 : Traitement du dossier.

Etape n°3 : Paiement de la redevance due au titre de l'autorisation.

Etape n°4 : Remise de la l'autorisation.